

Délimitation cartographique des zones à enjeux environnementaux (ZEE)

Rappels des ZEE définies pour la Normandie

Les 5 zones à enjeux environnementaux (ZEE) correspondent aux enjeux définis dans le projet agro-environnemental. Elles sont numérotées ici sans ordre de priorité d'action et représentées dans des cartes synthétiques dans les pages suivantes de cette annexe :

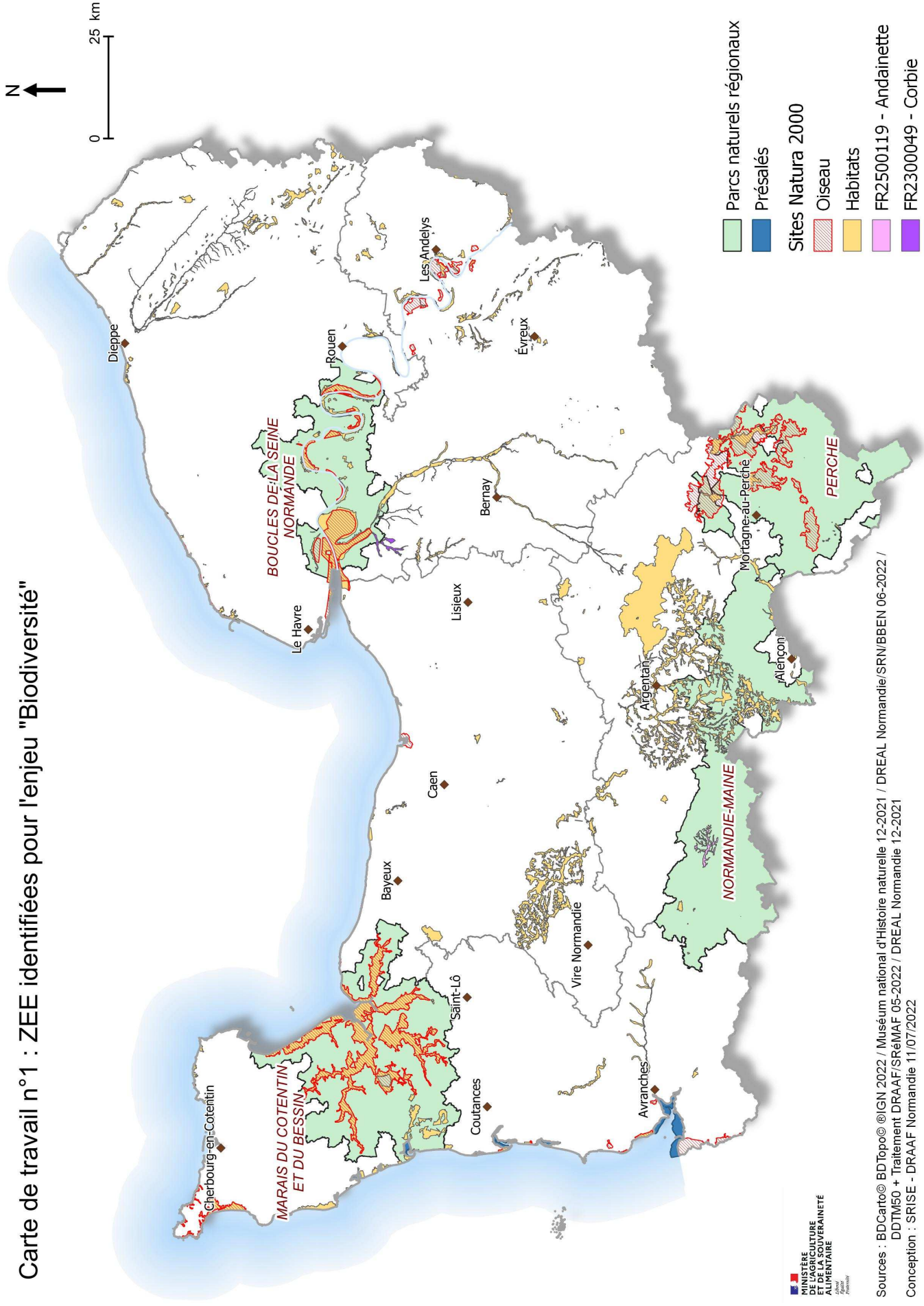
1. la préservation de la biodiversité
2. la préservation de la qualité de l'eau
3. la lutte contre l'érosion des sols
4. la préservation des systèmes herbagers et bocagers
5. la préservation des zones humides

Remarque : Les zonages utilisés pour cet AAP sont ceux qui ont été établis lors de l'AAP PAEC 2022. La mise à jour de ces zonages est actuellement en cours. Ils sont donc susceptibles d'évoluer. Il sera tenu compte des mises à jour éventuelles pour la sélection des PAEC retenus. Si un opérateur constate que le territoire de son projet ne correspond pas à une ZEE, il devra faire l'objet d'un échange avec la DRAAF avant dépôt du PAEC.

Mise à disposition des fichiers cartographiques des ZEE aux opérateurs dans le cadre de l'AAP sur demande

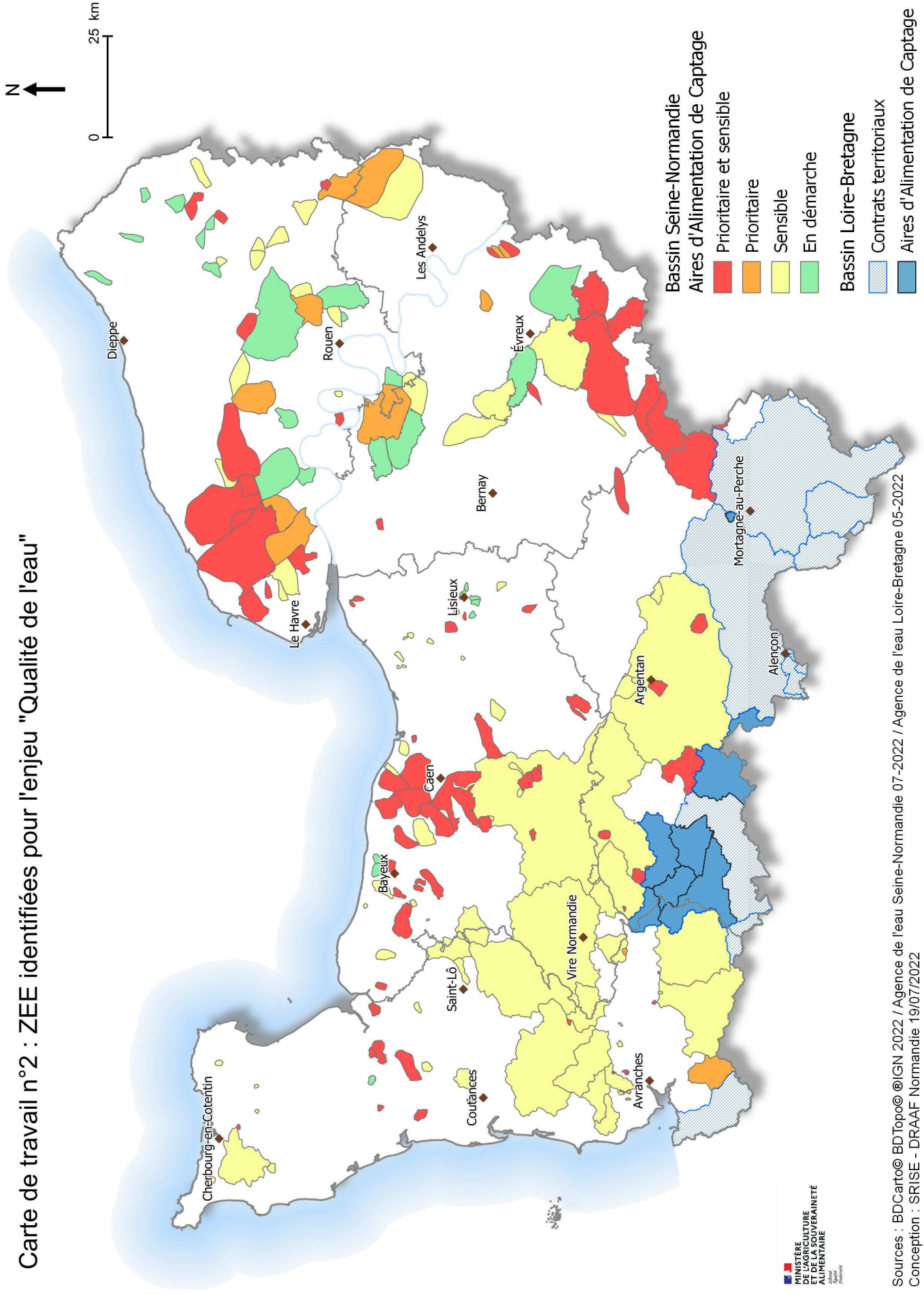
Adresser un courriel à maec23-27.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr en stipulant [SIG ZEE] en début d'objet.

Carte de travail n°1 : ZEE identifiées pour l'enjeu "Biodiversité"

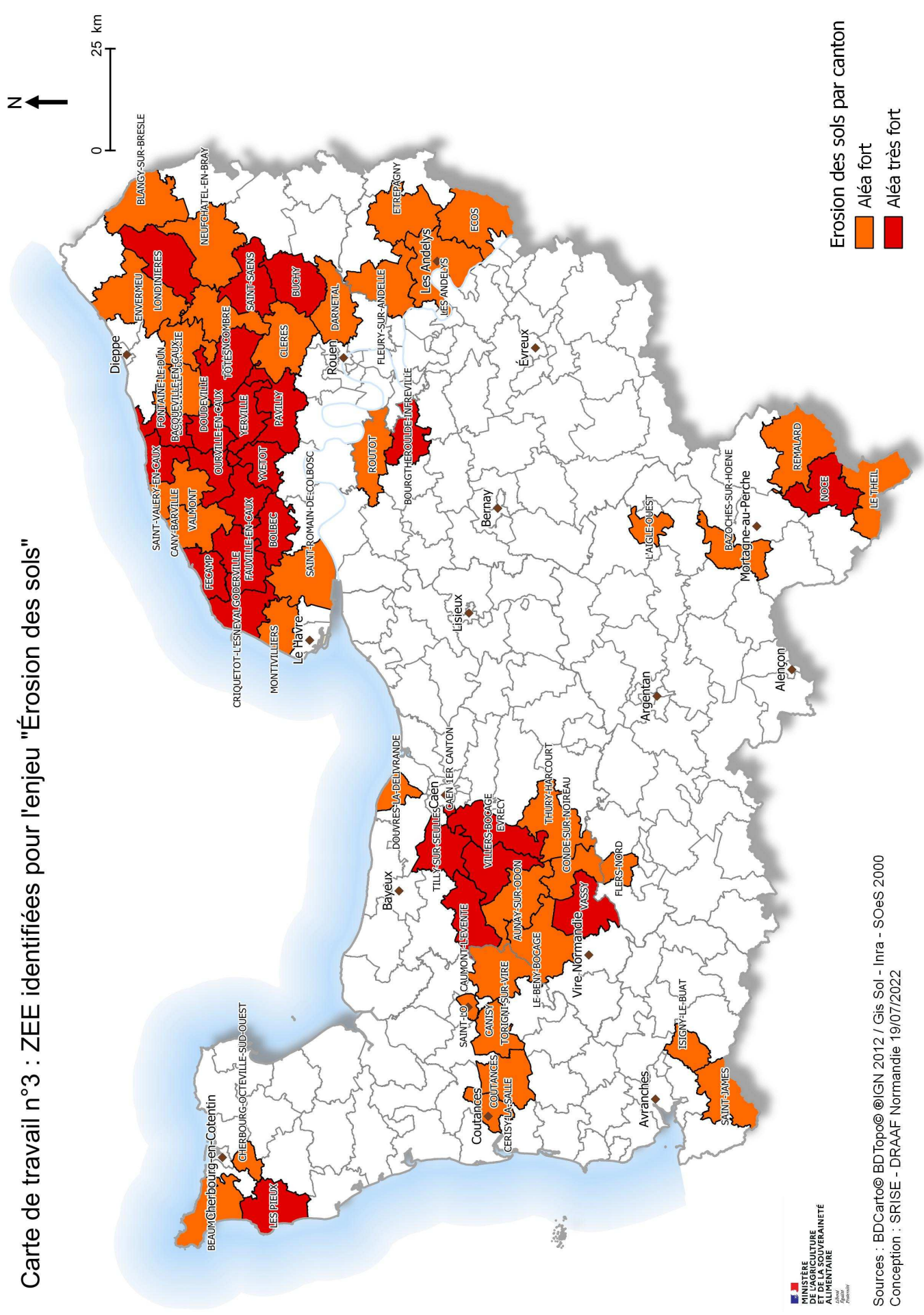


- Parcs naturels régionaux
- Présalés
- Sites Natura 2000
- Oiseau
- Habitats
- FR2500119 - Andainette
- FR2300049 - Corbie

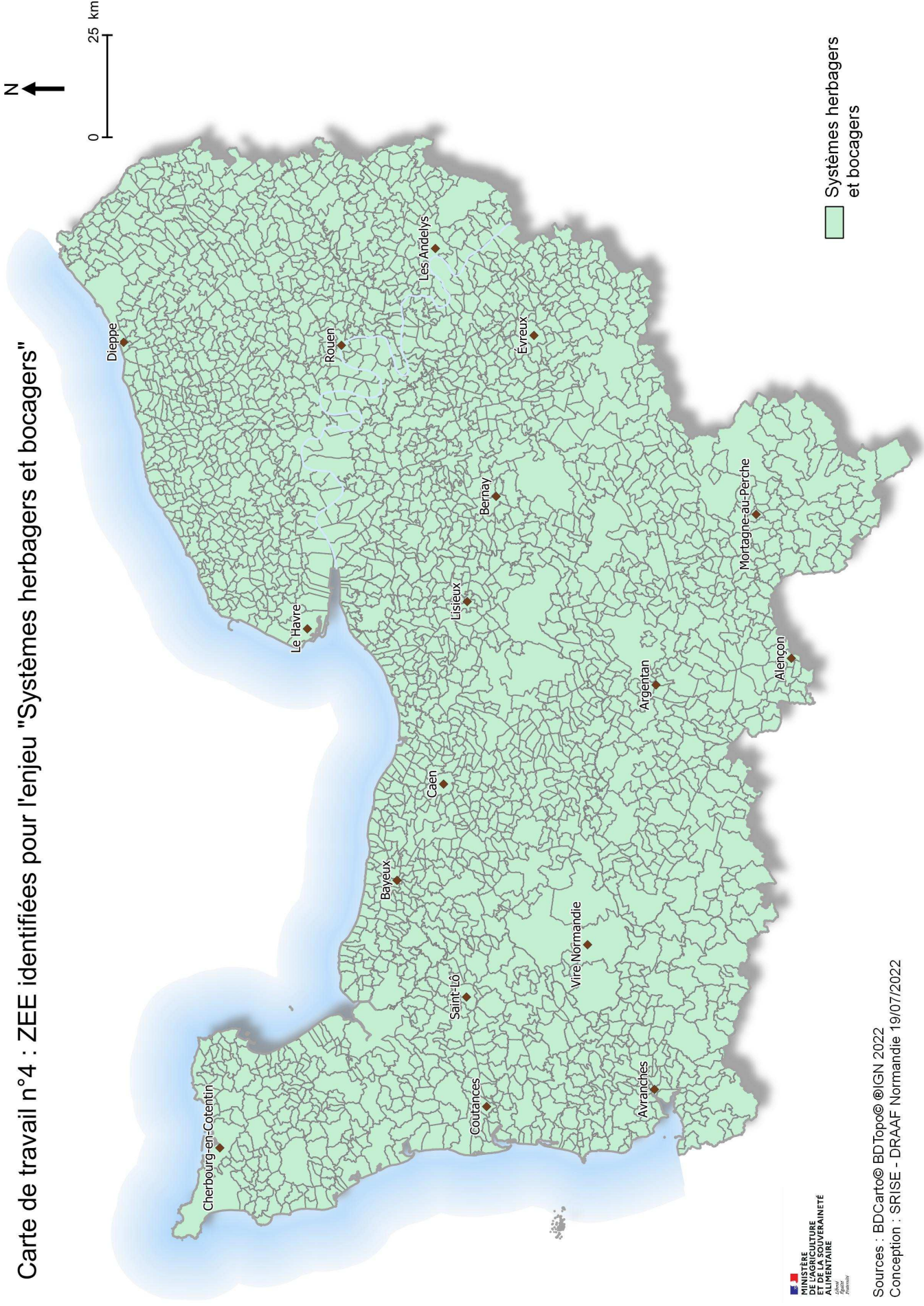
Carte de travail n°2 : ZEE identifiées pour l'enjeu "Qualité de l'eau"



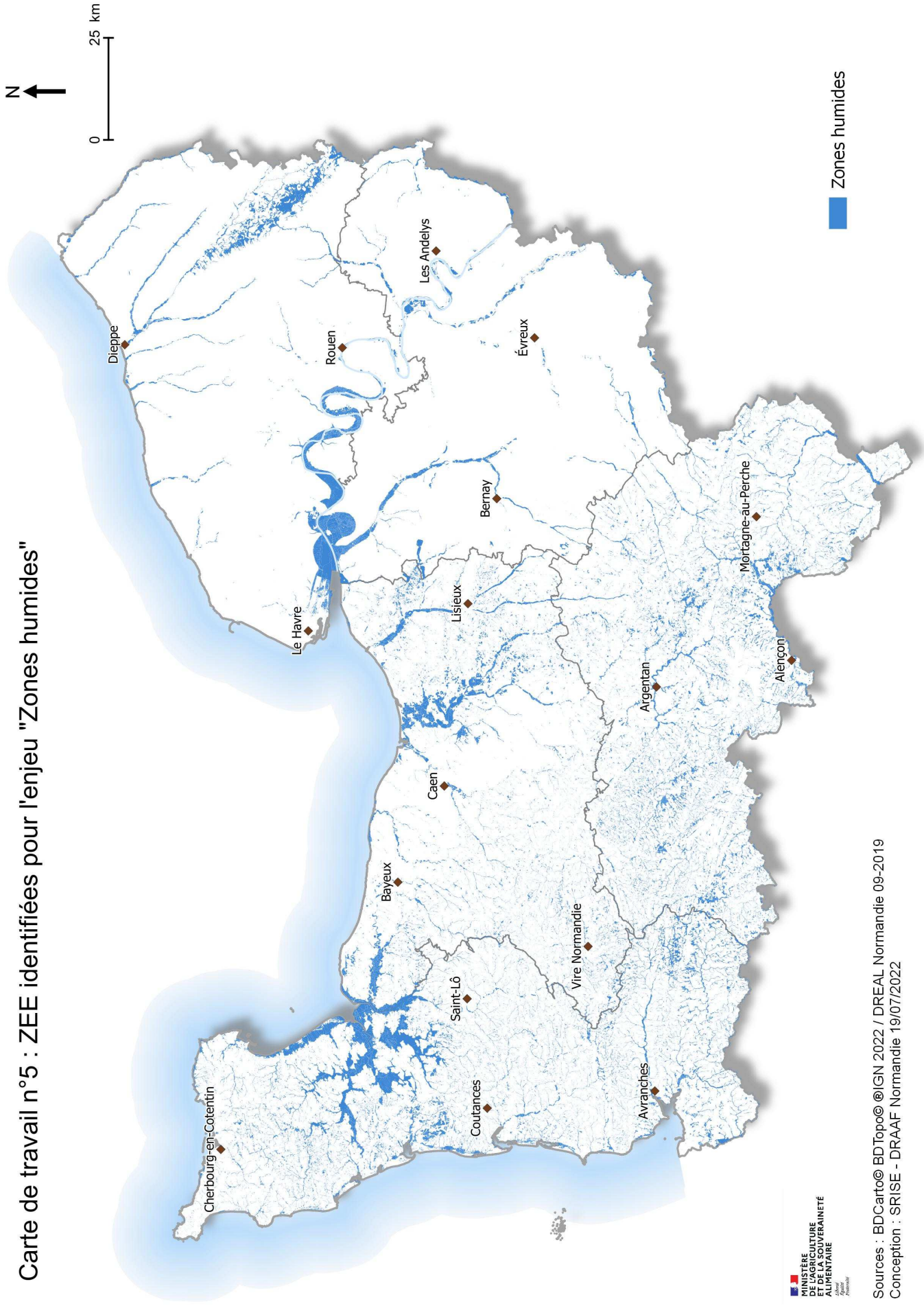
Carte de travail n°3 : ZEE identifiées pour l'enjeu "Érosion des sols"



Carte de travail n°4 : ZEE identifiées pour l'enjeu "Systèmes herbagers et bocagers"



Carte de travail n°5 : ZEE identifiées pour l'enjeu "Zones humides"



Carte de travail n°6 : ZEE identifiées pour les enjeux "Biodiversité", "Qualité de l'eau",
 "Érosion des sols", "Systèmes Herbagers et bocagers",
 "Zones humides"

